

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA VILLE DE SOISSONS

La Ville accorde une aide pour passer le permis sous conditions.

Il faut :

résider à Soissons depuis au moins 1 an

être dans un parcours d'insertion

orienté par un référent

être en possession du code

Pour tout renseignement : CCAS 03 23 73 25 74 http://ccas@ville-soissons.fr

<http://www.ville-soissons.fr/notre-ville/action-sociale-sante/aides-sociales-628.html>

Ville de Soissons:

Place de l'Hôtel de ville

02200 - Soissons

<http://www.ville-soissons.fr/>